



FICHE DE DONNÉES DE SECURITE
MATERIAL SAFETY DATA SHEET
Règlement 1907 / 2006 / CE et Règlement 1272 / 2008 / CE

COMPLEXE SYNERGIE PURIFIANTE
LEA VITAL

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE
IDENTIFICATION OF THE PRODUCT AND OF THE COMPANY

DONNEES PRODUIT / PRODUCT DATA

Nom commercial	COMPLEXE SYNERGIE PURIFIANTE LEA VITAL
Code interne du produit / In-house product code	MEL20056

SOCIETE / COMPANY

DISTRINAT avenue Paul Langevin 17183 PERIGNY
Personne chargée de la fiche de données de sécurité et coordinatrice REACH: ANNE QUINTARD,
responsable législation cosmétique
ail: AQUINTARD@leanature.com
Tel: 05.46.52.00.77
Fax: 05.46.52.03.36

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS / WARNING

Effets et principaux dangers	R10 : INFLAMMABLE R22 : Nocif par ingestion R34 : Provoque des brûlures R38 : IRRITANT pour la peau R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 / 53 : Très toxique pour les organismes aquatiques / Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique R65 : NOCIF - Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Effects and main hazards	R10 : FLAMMABLE R22 : Harmful if swallowed R34 : Cause burns R38 : IRRITATING to skin. R43 : May cause sensitization by skin contact. R50 / 53 : Very toxic to aquatic organisms / May cause long term adverse effects in the environment R65 : HARMFUL - May cause lung damage if swallowed
SELON RÈGLEMENT CLP / ACCORDING TO CLP REGULATION	
Effets et principaux dangers	H226 : Liquide et vapeurs inflammables H302 : Nocif en cas d'ingestion H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
Effects and main hazards	H226 : Flammable liquid and vapour. H302 : Harmful if swallowed. H304 : May be fatal if swallowed and enters airways. H314 : Causes severe skin burns and eye damages. H315 : Causes skin irritation. H317 : May cause an allergic skin reaction. H400 : Very toxic to aquatic life



FICHE DE DONNÉES DE SECURITE MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Règlement 1907 / 2006 / CE et Règlement 1272 / 2008 / CE

3 - COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS / COMPOSITION AND COMPOUNDS

Nature du produit / Product nature : Huiles essentielles/ Essential oils,
 Substance / Matter Préparation de SNC / Making of CNS
 (SNC = Substance Naturelle Complexe ; 100% pure et naturelle, 100% pur and natural)

CONSTITUANTS	%	N° CAS (Chemical abstract service)	N° EINECS	NOM INCI / NAME INCI
Huile essentielle de CINNAMOMUM CAMPHORA CINEOLIFERUM Feuille kg	10%	92201-50-8	295-980-1	CINNAMOMUM CAMPHORA LEAF OIL
Huile essentielle d'EUCALYPTUS GLOBULUS	20%	8000-48-4	283-406-2	EUCALYPTUS GLOBULUS LEAF OIL
Huile essentielle de CITRUS LIMONUM Zeste kg	24%	8008-56-8 / 84929-31-7	- / 284-515-8	CITRUS LIMON PEEL OIL
Huile essentielle de MENTHA PIPERITA Partie Aérienne Fleurie kg	20%	84082-70-2	282-015-4	MENTHA PIPERITA OIL
Huile essentielle de MENTHA VIRIDIS	15%	84696-51-5	283-656-2	MENTHA VIRIDIS LEAF OIL
Huile essentielle de THYMUS ZYGIS THYMOL Partie Aérienne Fleurie kg	1%	85085-75-2	285-397-0	THYMUS ZYGIS FLOWER OIL
Huile essentielle de CINNAMOSMA FRAGRANS Feuille kg	10%	/	/	CINNAMOSMA FRAGRANS LEAF OIL

4 - PREMIERS SECOURS / FIRST AID MEASURES

Contact avec la peau	Se laver à grande eau et changer de vêtements si nécessaire. Si une irritation persiste, ou qu'on aperçoive une lésion cutanée quelconque, consulter un médecin.
If spread on skin	Rince generously with water. If necessary, remove contaminated clothing. In case of persistent irritation, seek medical advice.
Contact avec les yeux	Laver à grande eau pendant 10 minutes. Si une irritation persiste ou que l'on aperçoive une lésion quelconque, consulter le médecin.
If spread on eyes	Wash generously with water for at least 10 minutes. If necessary, seek medical advice
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement le médecin.
If swallowed	Wash with water and consult a doctor.
Inhalation excessive	Placer le sujet au repos au grand air. Consulter immédiatement un médecin.
For excessive inhalation	Place on fresh air. If necessary, seek medical advice.

5 - MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE / FIRE-FIGHTING MEASURES

Moyens recommandés d'extinction Appropriated methods of extinction	Extincteurs aux halones, à la poudre sèche, au gaz carbonique. Ne pas asperger d'eau. Utiliser l'eau pulvérisée uniquement pour le refroidissement et la dilution. Fire extinguishers in halones, in dry powder, in carbon dioxide. Do not splash water. Use the water pulverized only for the cooling and the dilution.
Moyens utilisables d'extinction Methods of extinction	Déversement en application douce (jet indirect) de mousse stable à l'alcool. Draining in sweet application (indirect jet) of alcoholic stable moss.
Moyens déconseillés d'extinction Extinction methods to avoid	Ne pas utiliser de jet d'eau direct. No direct water jet.
Méthode particulière de protection dans la lutte contre l'incendie Specific protective measures when fire-fighting	Port d'équipements spécifiques contre le feu. Hearing of specific equipments against the fire.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITE MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Règlement 1907 / 2006 / CE et Règlement 1272 / 2008 / CE

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE / MEASURES TO TAKE IN CASE OF DISPERSION BY ACCIDENT

Précautions individuelles	Eloigner toute source potentielle d'inflammation. Utilisation de gants et de lunettes. Proscrire les vêtements pouvant générer de l'électricité statique. Tenir le personnel hors d'atteinte. Aérer les locaux. Ne pas fumer.
Individual protection	<i>Ventilate premises. Do not smoke. Avoid all flammable sources.</i>
Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Canaliser le liquide, pomper ou absorber à l'aide d'un matériau inerte (terre, sable).
Precaution for environment protection	<i>Avoid direct discharges in sewers and within the natural environment (surface or underground waters). Cover with a non combustible inert absorbent (sand, powder).</i>
Méthodes de nettoyage	Les fuites importantes doivent être contenues par du sable ou par une poudre absorbante inerte.
Cleaning methods	<i>Cover with a non combustible inert absorbent (sand, powder).</i>

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE / STORAGE AND HANDLING

Manipulation	<ul style="list-style-type: none"> - Les personnes hépatiques et éthyliques doivent être écartées des emplois concernant l'alcool. - Eviter toute projection d'alcool dans les yeux ou sur la peau. - Imposer le port de gants et de lunettes de sécurité. - Eviter l'exposition aux vapeurs d'éthanol par aspiration des vapeurs à la source. - Ne pas manipuler à proximité de produits oxydants. - Interdire l'usage d'air comprimé pour les opérations de transvasement.
Handling	<ul style="list-style-type: none"> - The hepatic and ethylic persons must be spread from jobs concerning the alcohol. - Avoid any projection of alcohol in eyes or on the skin. - Impose the bearing of gloves and glasses of safety. - Avoid the exposure in the vapors of ethanol by inhalation of vapors to the source. - Do not manipulate near oxidizing products. - Forbid the usage of compressed air for the operations of decanting.
Stockage	<ul style="list-style-type: none"> - Stocker dans des locaux bien ventilés à l'abri de toute source d'ignition, de chaleur, ou de produit oxydant. - Utiliser un matériel électrique, y compris l'éclairage, conforme à la réglementation (JO n° 1228). - L'inertage à l'azote est fortement recommandé.
Storage	<ul style="list-style-type: none"> - Store in premises ventilated well shielded from any source of ignition, heat, or oxidizing product. - Use an electrical equipment, including the lighting, corresponding to the rule (JO N 1228). - The inertage in the nitrogen is strongly recommended.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE EXPOSURE CONTROL - INDIVIDUAL PROTECTION

Protection respiratoire à l'aide d'une bonne ventilation / For respiratory protection: Provide a good ventilation system.
Protection des mains à l'aide de gants / For protection of hands: Wear gloves.
Protection des yeux par le port de lunettes / For protection of eyes: Wear glasses.
Protection de la peau à l'aide de vêtements de travail / For protection of skin: Wear working clothes.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES / PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

Propriétés / Properties	Spécifications / Specifications
Etat physique / Physical appearance	Liquide mobile, volatile / Mobile, volatile liquid
Odeur / Fragrance	<i>A déterminer</i>
Couleur / Colour	<i>A déterminer</i>
Densité / Density	<i>A déterminer</i>
Indice de réfraction / Refractive index	<i>A déterminer</i>
Point éclair / Flash point	48°C



FICHE DE DONNÉES DE SECURITE MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Règlement 1907 / 2006 / CE et Règlement 1272 / 2008 / CE

10 – STABILITE ET REACTIVITE / STABILITY AND REACTIVITY

Stabilité	Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation industrielle chemically stable in the normal conditions of industrial use.
Stability	
Conditions à éviter	Réaction vive avec les oxydants puissants tels que les mélanges nitro-chimiques, sulfito-chimique, l'acide nitrique, les perchlorates, les peroxydes et d'une manière générale tous les composés organique ou minéraux riches en oxygène instables.
Conditions to avoid	Reaction lives with the powerful oxidizers such as nitro-chemical mixtures, sulfito-chemical, the nitric acid, the perchlorates, the peroxydes and in a general way all the compounds organic or minerals rich in oxygen unstable.
Réactivité	<ul style="list-style-type: none"> - La réaction avec les métaux alcalins produit un dégagement d'hydrogène et peut être brutale. - En présence de nitrate d'argent ou de mercure, formation de fulminates correspondants qui sont des composés explosifs. - La combustion produit du dioxyde de carbone. - L'oxygénation ménagée conduit principalement à l'aldéhyde et à l'acide acétique et, selon les conditions, à l'aldéhyde formique.
Ability to react	<ul style="list-style-type: none"> - The reaction with alkaline metals produces a release of hydrogen and can be rough. - In the presence of nitrate of silver or mercury, forming of corresponding fulminates which are compound explosives. - The combustion produces of the dioxide of carbon. - The savedoxygenation leads mainly to the aldéhyde and to the acetic acid and, according to the conditions, in the aldéhyde formique.

11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUES / TOXICOLOGICAL INFORMATION

Effet par ingestion	R65 : Peut provoquer une atteinte des poumons par ingestion
Effect due to ingestion	R65 : May cause lung damage if swallowed
Effets par contact avec la peau	R38 : Irritant pour la peau
Effect due to contact with the skin	R38 : Irritating to skin
TOXICITE AIGUE	<ul style="list-style-type: none"> - Par ingestion : ivresse puis coma plus ou moins profond, lésions gastriques sérieuses pour concentration : 70% - Par inhalation : irritation des yeux, toux. Retour à l'état normal après la fin de l'exposition. - Par projection de liquide dans les yeux : douleur aiguë, larmoiement durant 1 ou 2 jours. - Cicatrisation naturelle, rapide et complète.
TOXICITY AIGUE	<ul style="list-style-type: none"> - By ingestion: drunkenness then more or less deep coma, serious gastric hurts for concentration: 70 %. - By inhalation: irritation of eyes, cough. Return in the normal state after the end of the exposure. - By projection of liquid in eyes: pain aiguë, whimpering for 1 or 2 days. - Natural, fast and complete healing.
TOXICITE CHRONIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Par ingestion chronique : éthylysme caractérisé par des troubles de comportement, de la mémoire. - Troubles digestifs et cardiovasculaires. - En milieu industriel, risque d'accidents dus aux troubles de vigilance et à l'interaction possible avec les effets toxique d'autres produits chimiques, notamment solvants chlorés, amides, oximes, thiurames.
TOXICITY CHRONICLES	<ul style="list-style-type: none"> - By chronic ingestion: éthylysme characterized by confusions of behavior, the memory. - Digestive and cardiovascular confusions. - In industrial environment, risk of accidents due to the confusions of attentiveness and to the possible interaction with the effects toxin of the other chemicals, notably chlorinated solvents, amides, oximes, thiurames.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITE MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Règlement 1907 / 2006 / CE et Règlement 1272 / 2008 / CE

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES / ECOLOGICAL INFORMATION

Eviter les rejets dans les eaux de surface, égouts, eaux souterraines.
Très Toxique pour les organismes aquatiques Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Avoid direct discharges within the natural environment (waters surface, sevrage or underground waters).
Very Toxic to aquatic organisms. May cause long term adverse effects in the environment.



13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION / RELATIVE DISPOSAL CONSIDERATION

La réutilisation des emballages vides est déconseillée. / Do not use the empty containers.
Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. /
Recycle or dispose of in accordance with prevailing regulations, preferably by a collector or a company authorized

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT / TRANSPORT INFORMATION

RID/ADR (Transport rail et route)	Classe 3	Groupe d'emballage : III
OMI/IMDG (Transport maritime)	Classe 3	Groupe d'emballage : III
OACI/IATA (Transport aérien)	Classe 3	Groupe d'emballage : III
UN N°	1993	
Code douanier	13021970	

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES / REGULATION INFORMATION

15.1 Etiquetage actuel du produit selon le Règlement 91/155/CEE / Current labeling of the product according to the 91/155/CEE Regulation

Risques



Xn : NOCIF
/ HARMFUL



C CORROSIF
/ CORROSIVE

Risks

R10 : INFLAMMABLE
R22 : Nocif par ingestion
R34 : Provoque des brûlures
R38 : IRRITANT pour la peau
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50 / 53 : Très toxique pour les organismes aquatiques / Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65 : NOCIF - Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R10 : FLAMMABLE
R22 : Harmful if swallowed
R34 : Cause burns
R38: IRRITATING to skin.
R43: May cause sensitization by skin contact.
R50 / 53 : Very toxic to aquatic organisms / May cause long term adverse effects in the environment
R65 : HARMFUL - May cause lung damage if swallowed

Conseils prudence

de

S24 : Eviter le contact avec la peau.
S37 : Porter des gants appropriés.
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / La fiche de données de sécurité ;
S62 : en cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Caution

S24: Avoid contact with skin.
S37: Wear suitable gloves.
S61: Avoid release to the environment. Refer to special instructions / safety data sheets.
S62: If swallowed, do not induce vomiting: seek medical advice immediately and show this container or label.

15.2- Informations règlementaires selon le Règlement CLP / Regulation information according to CLP Regulation

Effets et principaux dangers



Effects and main hazards

H226 : Liquide et vapeurs inflammables
H302 : Nocif en cas d'ingestion
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H315 : Provoque une irritation cutanée
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

*H226: Flammable liquid and vapour.
H302: Harmful if swallowed.
H304: May be fatal if swallowed and enters airways.
H314: Causes severe skin burns and eye damages.
H315: Causes skin irritation.
H317: May cause an allergic skin reaction.
H400 : Very toxic to aquatic life*

CONSEIL DE PRUDENCE / CAUTION

Prévention / Prevention

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation.
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

*P210: Keep away from heat/sparks/open flames/hot surfaces. — No smoking.
P233: Keep container tightly closed.
P241: Use explosion-proof electrical/ventilating/lighting/.../equipment.
P261: Avoid breathing dust/fume/gas/mist/vapors/spray.
P273: Avoid release to the environment.
P280: Wear protective gloves/protective clothing/eye protection/face protection.
P264 : Wash ... thoroughly after handling
P270 : Do not eat, drink or smoke when using this product.
P241: Use explosion-proof electrical/ventilating/lighting/.../equipment.
P242: Use only non-sparking tools
P260: Do not breathe dust/fume/gas/mist/vapours/spray.*

Intervention / Intervention

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 : NE PAS faire vomir.
*P303+P361+P353 : IF ON SKIN (or hair): Remove/Take off immediately all contaminated clothing. Rinse skin with water/shower
P323+P313: Get medical advice/attention.
P301+P310 : IF SWALLOWED: Immediately call a POISON CENTER or doctor/physician.
P331: Do NOT induce vomiting.*

Stockage / Storage

P405: Garder sous clef. / **P405**: Store locked up.

Elimination / Waste disposal

P501 : Eliminer le contenu/récipient dans un centre agréé. **P501** : Dispose of contents/container to an authorized industry



FICHE DE DONNÉES DE SECURITE MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Règlement 1907 / 2006 / CE et Règlement 1272 / 2008 / CE

16 – AUTRES INFORMATIONS / OTHER INFORMATION

Cette fiche de sécurité a été établie à partir du Règlement 1907 / 2006 /CE et Règlement 1272 / 2008 / CE.
Elle complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.
Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.
Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.
Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que celui cité concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

NB : Les modifications apportées entre deux versions sont signalées par un trait dans la marge gauche en face de la modification.

This material safety data sheet was established from the regulation 1907 / 2006 /CE and regulation 1272 / 2008 / CE.
It completes the technical directions for use, but does not replace it. The information which it contains is based on the state of our knowledge relative to the concerned product, in the indicated date.
They are given honest. The attention of the users is besides enticed to the risks possibly incurred when a product is used in the other manners that those for whom it is conceived.
It distributes on no account the user of knowing and of applying all the texts regulating its activity.
He will take under his only responsibility the precautions connected to the use which he makes of the product. All the mentioned statutory prescriptions simply aims at helping the addressee to fill the obligations which fall to him during the use of the dangerous product.
This enumeration must not be considered as exhaustive and does not exempt the addressee to make sure that possibly the other obligations fall to him because of texts others than that town concerning the detention and the manipulation of the product for whom he is only responsible.

NB : Every change between two versions are notified by a line in left margin